

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE GUY MOQUET

Du jeudi 05 novembre 2020

En raison de la situation sanitaire, ce Conseil d'école se tient en comité restreint.

Étaient présents:

M. COQUARD, Directeur

Les enseignants, Mme BOUCHOT, Mme GUILLOU et M CHEVILLON

M MAGNAT, responsable des Affaires Scolaires

Les représentants élus des parents d'élèves, Mme JEAN, Mme DUCHASSEINT, Mme AISSAOUI VENEU

Selon l'ordre du jour, les points suivants ont été abordés:

1-Règlement Intérieur

Le règlement intérieur de l'école, conforme à la circulaire n°2014-088 du 9 juillet 2014, est voté à l'unanimité. Il sera signé par tous, parents et enfants.

2-Effectif et Structure

L'école comporte 15 classes :

2 GS de Maternelle : 24 / 25 élèves

2 CE2 : 30 / 30 élèves

3 CP : 25 / 25 / 23 élèves

3 CM1 : 25 / 25 / 24 élèves

2 CE1: 29 / 27 élèves

2 CM2 : 31 / 30 élèves

1 CE1/CE2 24 élèves

Au total, l'établissement accueille 397 élèves.

Les classes de GS sont composées principalement de garçons (7 filles sur 24 élèves pour l'une, 8 pour 25 dans l'autre) La parité filles/garçons devra être rétablie lors de la constitution des classes de CP l'an prochain.

3-Coopérative scolaire: bilan financier

La coopérative scolaire constitue au plan juridique une section locale de l'association départementale OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) dont la vice-présidente est Mme la Directrice Académique.

Elle participe au projet éducatif.

Tout l'argent qui transite dans l'école est inscrit sur les registres de comptabilité de la coopérative.

Par décision du Conseil des Maîtres, chaque enseignant gère les fonds récoltés dans sa propre classe sous la responsabilité du mandataire. Ainsi, les fonds récoltés dans une classe servent aux enfants de cette classe.

La Commission de contrôle des Comptes donne quitus de la gestion après examen du compte-rendu financier statutaire. Le quitus est signé par 2 enseignants et 2 parents élus (Mme Abadie et Mme Jean en 2020).

Le total de l'actif est de 9632,26 € au 01/09/2020.

4-Dispositif d'aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers

-Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Il s'agit d'un accompagnement différencié adapté aux besoins d'un petit groupe d'élèves en dehors du temps scolaire.

Ces activités, centrées principalement sur le développement de compétences dans le domaine de la lecture et de la maîtrise de la langue, sont assurées par les enseignants.

-L'intervention du RASED

Les élèves de CP et de CE1 qui présentent des difficultés scolaires bénéficient de l'aide de M Sallet, enseignant spécialisé.

Ceux-ci sont suivis 2 fois par semaine en petits groupes.

Exceptionnellement cette année les élèves de CE2 sont pris en charge par M Sallet jusqu'à Noël puis les élèves de CP prendront le relais.

-Les stages de réussite

Ils se dérouleront pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été.

5- protocole de transition

Conformément au nouveau protocole sanitaire et au plan vigipirate alerte attentat, les mesures suivantes sont mises en place :

-Accueil des élèves dans les classes dès 8h35

-Pause méridienne avec déjeuner par classe

-Sortie des GS, CP et CE1 par la porte principale et des CE2, CM1 et CM2 par la porte rue Théodore Honoré

Des mesures conservatoires ont été prises par la Municipalité pour les 15 premiers jours de la rentrée :

Suppression de l'accueil périscolaire du matin

Fermeture des équipements sportifs ainsi que la suspension des activités des intervenants extérieurs (sport, chant, anglais et violon).

L'accueil du matin reprenant finalement dès le 09/11, parents et enseignants demandent le rétablissement de toutes les interventions au plus vite.

6-calendrier

Spectacle mettant en scène tous les élèves de l'école à la Scène Watteau **le samedi 05 juin 2021** avec pour thème: "les jazzimaux".

7- Travaux et équipement

Les demandes (réglage des horloges, projecteur suspendu à un câble et portes coupe-feu) ne sont toujours pas traitées.

Le Conseil d'école demande que la future création d'un réfectoire se fasse sur l'école voisine et non pas en empiétant sur notre cour qui sera déjà réduite par la construction d'un nouveau bloc sanitaire. Le brassage d'enfants sera ainsi évité.

Le remplacement des huisseries du préau et de la porte de la classe 1 donnant sur la cour est urgent et demandé à l'occasion de la préparation du budget 2021.

Les enseignants demandent un équipement numérique en cohérence avec l'évolution de leur métier et de la société. Un vidéoprojecteur par classe est nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Directeur M. Coquard